

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 11 (1873)  
**Heft:** 31

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-182361>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.  
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 2 Août 1873.

Il n'est personne qui ne soit encore sous l'impression des harmonieux accords d'une musique allemande qui a donné, lundi dernier, ses nombreux concerts dans notre ville. Nous sommes vraiment touchés de l'aimable attention de l'autorité dont les goûts artistiques favorisent si souvent de pareilles symphonies, en accordant des permissions aux artistes ambulants. Tantôt c'est un pauvre hère traînant un mouton aux cornes gigantesques, en poussant des cris sauvages sous la fenêtre du malade comme sous celle du bien portant; tantôt ce sont des montreurs de chiens savants, dont les costumes et l'orchestre pâlissent devant les plus misérables *piferari*; puis, pour varier, dés orgues de Barbarie ou de malheureux éstropiés promenant de rue en rue leurs infirmités ou leurs membres mutilés, en cherchant à provoquer la pitié par des complaintes aux notes lugubres.

La musique allemande dont nous avons parlé, se composait de quatre exécutants, savoir :

Une première clarinette,

Une seconde clarinette,

Un bombardon,

Et un trompette.

Après l'exécution d'un morceau, qui avait produit sur la place du Crêt la plus grande sensation, le *trompette* commença la quête. Il entra dans la maison de M. G., et, n'y trouvant personne il revint bientôt appliquer sa grosse tête aux fenêtres pour voir ce qui se passait à l'intérieur, puis se dirigea vers la porte du jardin. Au moment où il en franchissait le seuil pour explorer la maison de l'autre côté, il fut arrêté par le propriétaire auquel il asséna un violent coup sur la tête, au moyen d'un caillou qu'il venait de ramasser. Le sang jaillit, les voisins arrivèrent et saisirent vivement le coupable. Mais ils avaient affaire à un hercule dont ils ne se rendirent maîtres qu'à grand'peine. Passant son bras nerveux autour d'un poteau destiné au séchage des lessives, il s'y cloua. Trois vigoureux champions l'entraînèrent, et l'on vit alors quatre hommes et un poteau descendre la pente du Crêt, comme un paquet de lutteurs acharnés. Quelques minutes après, le german élisait domicile au poste de la Palud, avec sa trompette sous le bras, qu'il n'avait pas abandonnée durant le combat.

Le quatuor était démonté et les trois quarts de la troupe regagnaient à la hâte le *Bœuf rouge*. Comme le trompette était porteur de la bourse, ses camarades, soucieux de son absence, se présentèrent le lendemain au bureau de police :

— Bonjour Monsié, venons chercher camarade.  
 — Le camarade est au violon, leur fut-il répondu.  
 — Non, Monsié, pas violon, *drombette*.  
 — Je vous dit qu'il est en prison.  
 — Ah!... alors, Monsié, quand sortir camarade?  
 — Dans deux mois, peut-être.  
 — Ah!... nous pas attendre... c'est nous *vorwærtz*!

De nombreux délits se commettaient depuis longtemps dans les forêts de la commune catholique de S\*\*. Le garde, sans cesse aux aguets, ne pouvait en découvrir les auteurs. Le hasard voulait toujours que, lorsque ceux-ci dirigeaient leurs exploits vers le nord, le garde forestier portât ses pas au midi. Rassasié de passer inutilement ses nuits blanches, il voulut en finir à tout prix avec les voleurs de bois et dormir tranquille.

Un jour, il alla trouver, tout ému, le syndic de la commune. La nuit dernière, lui dit-il, j'ai vu dans le bois un homme étranger au pays et d'allures singulières. Je me suis approché de lui, je lui ai demandé son nom et ce qu'il faisait là. Il m'a répondu : « Je suis un tel, mort le 2 février 1790. Pendant ma vie, poursuivit-il, je venais souvent, la nuit, dérober du bois dans la forêt de la commune. En expiation de ce péché, Dieu m'a condamné à y errer jusqu'au dernier jour du jugement. Si vous êtes une bonne âme et si mon sort vous fait pitié, allez demander aux habitants du village qu'ils me pardonnent, car sans leur pardon je ne puis rentrer en grâce devant Dieu. »

A cette nouvelle, rempli de terreur et de pitié, le syndic, fervent catholique, promit de présenter à toute la commune, le dimanche suivant, la requête de cette âme malheureuse.

La messe finie, le son du tambour rassemble, en effet, les paroissiens sur la place du village. Le syndic fit faire cercle autour de lui, et, d'une voix grave, solennelle et profondément émue, répéta le récit du garde forestier, présent à ses côtés, et qui inclinait de temps en temps la tête, comme pour approuver la fidélité du récit.

Le curé, qui était là, baissa les yeux et joignit les mains.

Et avec un touchant accent de conviction, le syndic dépeignit les souffrances de cette âme errant dans la forêt. Plus d'un assistant ne se sentant pas moins coupable, écoutait tremblant de frayeur.

« Enfin, dit le syndic, pour témoigner que vous pardonnez à ce malheureux, et que vous le tenez quitte du bois qu'il a dérobé à la commune, ôtez vos chapeaux ! » Aussitôt, toutes les têtes se découvrirent. — « C'est bien, reprit-il, je vous remercie au nom de cette pauvre âme. » Puis, s'adressant au garde forestier : « Hâte-toi de lui porter sa délivrance ! va lui dire que toute la commune lui pardonne, heureux que nous sommes de pouvoir le tirer de peine, afin qu'il intercède pour nous à son tour. »

Le garde remonta au bois, annonça au revenant son pardon, et, depuis, ne le revit plus jamais.

Cependant, deux ou trois malins qui connaissaient notre garde pour n'être point homme à rencontrer des fantômes, devinant qu'il y avait anguille sous roche, l'avaient suivi de loin dans le bois et l'avaient épisé, sans apercevoir ni entendre le moindre entretien avec le prétendu revenant. L'un d'eux, au retour, suggéra l'idée maligne de consulter le registre mortuaire de la paroisse. Le revenant avait indiqué la date précise de sa mort, il était donc facile de vérifier la vérité de ses paroles. On ouvrit le registre, on chercha ; mais ni au jour ni au mois indiqué on ne trouva le nom rapporté par le garde.

Cependant, la leçon avait porté coup, et à dater de ce jour, la forêt fut beaucoup plus facile à garder.

Nous glanons dans l'*Educateur* ces quelques strophes pleines de grâce et de fraîcheur :

#### **Enfants, restez petits !**

Enfants, gardez vos voix argentines et claires  
Et vos rires naïfs avec leurs frais éclats !  
Enfants, gardez aussi vos petites colères  
Qu'on apaise d'un mot, et vos joyeux ébats,  
Vos gambades, vos jeux, vos charmantes dinettes,  
Où vont se rencontrer d'innocents appétits,  
Et gazouillez gaiement vos douces chansonnettes !  
Mais, pour rester heureux, restez toujours petits !

Dès que vient à sonner l'âge d'adolescence,  
Pour nous tous il n'est plus de souvenirs sans pleurs !  
Au plaisir d'un moment succède une souffrance,  
Et le poison subtil se cache sous les fleurs !  
Etes-vous fatigués des baisers d'une mère ?  
Ce sont là les plus doux, je vous en avertis !  
L'amour est un bonheur de durée éphémère !  
Enfants, pour être heureux, restez toujours petits !

N'avez-vous jamais vu le front de votre père  
Se plisser d'une ride et rêver soucieux ?  
N'avez-vous pas surpris par moment votre mère  
Vous courrant d'un regard triste et silencieux ?  
C'est que les agréments et bonheurs de la vie  
Ne peuvent se trouver justement répartis :  
Les destins sont divers dans la route suivie !  
Enfants, pour être heureux, restez toujours petits !

Hélas ! examinez ce visage morose,  
Où, depuis bien longtemps, le sourire est éteint...  
Autrefois il était comme le vôtre, rose ;  
On voyait éclater la santé sur son teint !...  
L'âge a creusé sur lui d'ineffaçables traces ;  
Avec les jours d'espoir, les bonheurs sont partis ;  
Et les ans n'ont laissé dans son cœur que des glaces !  
Enfants, pour être heureux, restez toujours petits !

C.-V. HONORÉ BENOIST.

On raconte qu'un jour le chah de Perse, profondément endormi, resta au lit beaucoup plus tard que de coutume et qu'un de ses serviteurs ayant quelque inquiétude sur le sort de S. M., s'approcha respectueusement de la couche royale et appela à haute voix.

Le roi des rois vivement irrité d'avoir été réveillé aussi brusquement, fit couper la tête au pauvre chambellan.

C'est à ce fait, assure-t-on, qu'on doit cette locution proverbiale :

*Ne réveillez pas le chat qui dort.*

On lit dans l'*Ami du peuple*, de Romont :

« Un vacher expérimenté (catholique-romain) trouverait à s'engager au service de MM. de Boissieu, à Saint-Chamond, Loire (France), pour y soigner une belle écurie de vaches laitières. Ecrire directement à M. de Boissieu, avec bons certificats à l'appui, spécialement celui du curé. »

Voilà un maître qui certainement ne doit pas avoir des velléités de christianisme libéral. Il trouvera sans peine dans sa province un domestique digne de lui : *Tel maître, tel valet.*

Glané dans notre *Feuille des avis officiels* :

« La Justice de paix du cercle de \*\*\* homologuera le testament du nommé\*\*\*, décédé dans sa séance extraordinaire du lundi 21 juillet courant, à deux heures du soir. »

Une bonne plaisanterie de l'*Evénement* :

Les déplacements commencent.

Au château de M..., près de Rambouillet, Mme S..., ayant manqué le dernier train, est obligée de demander asile jusqu'au lendemain.

La maîtresse du château, qui a vingt ans de mariage, et qui fait *chambre à part*, s'empresse de faire dresser un lit près du sien, et le propriétaire se retire dans ses appartements, laissant sa femme et son amie à leurs préparatifs de nuit.

Bientôt la veilleuse éclaira seule l'appartement. Mais Mme S... eut beau faire, il lui fut impossible de dormir ; elle se tournait de droite et de gauche, donnant des signes d'impatience.

— Qu'avez-vous donc, belle amie ? demanda l'autre.

— C'est l'oreiller qui me semble singulier ; ce grand carré blanc me paraît bête au possible ; il y manque la barbe de mon mari.